

Association des sinistrés de Redon et Pays de Vilaine

12 mars 202511, R.A.R.

Mr Pascal BADGIAN, Sous-Préfet de Redon
Place Charles de gaulle
35600 REDON

Monsieur le Sous-Préfet,

Nous tenions à vous remercier de l'organisation de cette réunion du 11 mars qui a permis aux différentes parties de s'exprimer sur le sujet des inondations. Nous avons remis à vous-même et aux institutions présentes, un document permettant de visualiser la totalité des écrans vidéo projetés le 6 mars lors de la réunion publique. Comme nous vous l'avons précisé, ces copies de pièces officielles, antérieures à 2014, sont l'historique de événements à notre connaissance.

Nous souhaiterions donc obtenir des différents organismes et institutions présents à cette réunion, les textes officiels concernant les inondations et les plans des aménagements futurs des zones inondées, de 2014 à 2025, afin de pouvoir les publier sur le site : inondationsredon.com

Nous avons rappelé les conséquences négatives de ces inondations sur la population et la vie économique et présenté les solutions envisagées des divers plans IAV. 1988 - 1998 - 2002 - 2006 - 2010 + SAGE 2011

1)

Lors de la réunion, des intervenants ont évoqué que certains travaux avaient été effectués.

Nous avons confirmé que, sous l'initiative du Dept 44, il y avait eu des réalisations à partir de 2001 : le viaduc de la Belle Anguille et la protection du quartier de la Digue à St Nicolas de Redon.

Mais aussi , il a été fait le constat que, pour le secteur dépendant des Dept 35 et 56, force est de constater que :

- à part le rehaussement de 20 cm de la RD764 sur les marais en 2016.
Insuffisant, car la route sera inondée à nouveau en 2025,
- il n'y a pas eu le moindre travaux de réaliser, depuis plus de 25 ans. sur la Rd775 et RD775B pour les rendre accessibles et utiles en cas d'inondation.

D'où les conséquences en 2025.

Mr Sallares Président de la CCI Redon, l'avait déjà évoqué **en 2002**:

« Nous pensons que le coup des travaux efficaces dans ces différentes zones est bien moins élevé que le coût-économique et social, ...

On aimerait que le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine se mobilisent aussi vite que la Loire-Atlantique sur les zones qui les concernent »

(cf pièce du document remis en séance)

Un espoir qui n'a jamais abouti.

2)

Lors de cette réunion, nous avons rappelé les propos du Sage Vilaine de 2011 :

*« Un des points forts de l'évolution du programme est l'abandon progressif de la digue qui devait longer la RD 775, RD 775B. entre le rond-point des Châtelet et le pont d'Aucfer, **aménagement qui aurait pu donner un sentiment de protection excessif** »* (cf pièce du document remis en séance)

En clair, « Un des points forts » est : il ne faut pas protéger , il ne faut rien faire, car cela donnerait un sentiment de protection excessif ??? Le comble !

Il ne faut même pas rendre les routes construites accessibles ???

D'ou les conséquences vécues en 2025.

3)

Concernant la Rd775 et Rd775B , nous avons fait remarqué lors de la réunion :

- qu'à moindre mal, le projet de l'étude IAV de 2010 était la « dernière des possibilités » (cf document remis : O.F 12/02/2011)
- et que de même, le document « Axe du P.A.P.I - page 77 », en 2011, , il est écrit :

"La reconquête de la zone d'expansion des cours d'eau et la restauration de zone humide »,

"Remettre cette zone à l'état naturel et lui rendre sa fonction d'expansion des crues"
(cf pièce du document remis en séance : page document PAPI)

En conséquence , ce texte ci-dessus « Axe du P.A.P.I - page 77 » ne permet nullement la réalisation d'un quelconque projet sur la zone portuaire, à partir du S.C.O.T ou autre intervenant, qui consisterait à « renaturer » des remblais en Mâchefer de plus de 2ml à 3ml de hauteur au dessus du niveau des marais existants, avec des fonds publics. (4,7M€ en 2014 ! Combien en 2025 ? /cf document remis en séance)

Concernant ce projet « qui serait à l' étude », nous souhaitons obtenir, rapidement et de qui de droit, l'ensemble des éléments, car Il n'y a par principe aucune « restauration de zone humide » en végétalisant les remblais d'une zone portuaire.

Cet argent doit être dépensé utilement et non pour se faire plaisir inutilement par rapport au sujet de fond.

Nous espérons sincèrement que ce n'est pas un projet de ce type qui est en préparation.

Le seul projet identifié et acceptable est de décaisser la zone définie par l'IAV en 2010, à la hauteur du marais existant, et d'effectuer le rehaussement sur piliers d'une portion de la RD 775 pour "la reconquête de la zone d'expansion des cours d'eau et la restauration de zone humide » (cf document remis /:plans et photo montage I.A.V. -2010).

Evidemment, nous combattons tout projet irréaliste et non conforme, et ce même en justice.

4)

Concernant le secteur de Redon-Centre, en cas d'inondation, compte tenu que le Canal se déverse par dessus les écluses existantes, (Cf document transmis/photos 2025),

nous vous confirmons que nous sollicitons une étude de faisabilité de l'IAV *concernant la mise en place d'un dispositif de protection sur le Canal au niveau de SKW-Biosystems, ayant pour but de maintenir cette portion du canal à un niveau constant tout en permettant la recevabilité des eaux du Tuet et la protection de la Rue des Doves et le Parc Angers, durant les crues.*

L'Oust ne se déversant plus dans le bassin, un dispositif de protection pourrait être mis en complément au niveau de l'ancienne écluse de liaison avec la Vilaine, rendant peut-être inutile la protection des quais.

5)

Suite à cette réunion, nous vous confirmons que nous demandons à l'I.A.V de se prononcer officiellement sur l'abaissement du niveau d'eau dans la zone Secteur Oust :

- Estimation du débit sous les ponts sous la voie SNCF
- Estimation du débit engendré par les décaissements de la zone portuaire prévus dans l'étude IAV de 2010 et Rd775 sur piliers, par tranche de 50ml, quitte à maximiser ces décaissements de remblais jusqu'au rond point Rd775 et Rd775b
- Conséquences

6)

Concernant le discours répété, depuis plus de 15 ans, **le « Coût-Bénéfice »**, sans aucun élément factuel fourni, évoqué à nouveau, en réunion hier et considéré comme une évidence pour exclure à priori tous types de travaux sur

la zone concernée de l'Oust, nous aimerions avoir connaissances des éléments qui peuvent le constituer et le justifier ?

Cependant, heureusement, il a été réaffirmé que l'accès routier est primordial à tout moment. » et que ce « Coût-Bénéfice » totalement réducteur, ne s'applique donc pas aux routes inondables Rd 775 et Rd775B (Accès des secours, déplacements des véhicules, pertes d'exploitation, pertes de salaires, impact social, etc...)

Prenons donc pour acquis que les routes Rd 775 et Rd 775b, sous une forme ou une autre, ne seront plus inondables lors de la prochaine inondation.....

Comme vous avez pu le constater lors de la réunion du 11 mars, les documents présentés dataient de 2014, nous souhaiterions avoir une facilité d'accès et recevoir copie des documents officiels qui ont été émis par les diverses instances entre 2014 et ce jour.

Nous pensons que votre intervention à ce sujet vis-à-vis des différentes instances tel S.CO.T, I.A.V, Mairies....., nous permettrait d'obtenir rapidement ces informations compte tenu des projets en cours.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Association des sinistrés de Redon et Pays de Vilaine

LE HYARIC Gérard

5 La Bayais

35600 BAINS SUR OUST

wanager@wanadoo.fr

02 99 72 42 43

06 87 60 07 34

Copie à:

Mr Duchêne, Maire de Redon

Mr Mary, Président de la communauté d'agglomération/Président Eaux et Vilaine

Mr Jégou, Directeur Eaux et Vilaine

Mr Chesnais-Girard, Président du Conseil Régional Bretagne

Mr Chenut, **Président** du **conseil** départemental d'Ille-et-**Vilaine**

Mr Lappartient, Président du **conseil** départemental du Morbihan

Mr De Pena, CCI Redon

